

Après avoir énuméré quelques-uns des points soulevés par le nombre relativement faible d'orateurs demeurés à la Chambre et participant au débat, l'article poursuit par une remarque qui ressemble extraordinairement à ce qu'a dit l'autre jour le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) à l'égard du débat sur la défense; voici:

La Chambre a pris encore plus de temps à adopter les crédits, non pas tellement parce qu'il y avait tellement à dire à leur sujet mais parce que l'usage veut qu'on consacre beaucoup de temps à l'étude des crédits. Cependant, la majeure partie de l'opposition demeurait aux réunions privées, "au dehors", comme dit M. Churchill.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Aujourd'hui, comme en un très grand nombre d'autres occasions au cours des dix dernières années où j'ai été à la Chambre, on a débattu l'à-propos d'améliorer les règles qui régissent nos délibérations. On a présenté un certain nombre de propositions, mais il s'est révélé aussi évident aujourd'hui que par le passé qu'il est très difficile d'obtenir que 250, 255 ou 262 gentilshommes bien disposés s'entendent sur les changements à apporter aux usages établis et qui constitue- raient de véritables améliorations.

J'ai toutefois fait consulter les *Journaux*. Or, depuis 1926, il s'est présenté une douzaine de débats sur l'opportunité, sinon sur la nécessité d'améliorer notre Règlement. En effet, comme vient de le dire l'honorable député qui m'a précédé, celui-ci est en somme semblable à ce qu'il était lorsque le Parlement ne représentait que trois millions de personnes, dont les affaires étaient infiniment moins difficiles et compliquées que celles que nous avons à régler aujourd'hui. Au cours des deux dernières sessions, nous avons mis à l'essai des changements qui ont bien plu aux uns et moins plu aux autres. Le 13 décembre de l'an dernier, un comité spécial constitué pour examiner, sous la présidence de M. l'Orateur, l'opportunité de présenter certains vœux a déposé son rapport. Il s'est trouvé que nous manquions de temps pour étudier ledit rapport, qu'il aurait fallu renvoyer au comité plénier. J'ai assisté pendant plus d'une journée à des débats sur le Règlement en comité plénier, débats dont il n'est rien sorti que des discours intéressants. Il ne semblait pas qu'à la dernière session on eut le temps de faire cela. Mais, le rapport soumis à ce moment-là comporte certainement des propositions et des vœux qui pourront apparaître à plusieurs comme vraiment intéressants. Il est incontestable qu'on a présenté aujourd'hui des idées qui, de l'avis de bon nombre d'entre nous, pourront aussi apparaître pleines de sens.

Nous n'aurons certainement pas l'occasion avant Pâques de revenir à cette question. Afin

[M. Fulton.]

que le débat d'aujourd'hui ne soit ni perdu ni gaspillé (comme ce fut le cas pour certaines discussions antérieures aux Communes), ne serait-il pas bon de reconstituer le comité dont j'ai parlé, et qui pourrait étudier avec monsieur l'Orateur toutes les propositions qu'on a mises en avant? Si la Chambre m'accordait son consentement unanime, je proposerais (j'espère que le parrain de la résolution à l'étude n'en prendra pas ombra-ge) qu'au lieu d'essayer d'en venir à une décision sur l'opportunité d'adopter ou de rejeter, dans sa forme actuelle, le projet de résolution à l'étude, nous adoptions la motion que voici:

Qu'un comité spécial, composé de membres qui seront désignés plus tard, soit nommé, aux fins d'examiner avec monsieur l'Orateur la motion à l'étude (la motion de M. Cleaver) et le débat qui s'y rapporte, ainsi que les propositions et avis renfermés dans le rapport du comité spécial de la procédure de la Chambre, rapport présenté le 13 décembre 1951, avec tous pouvoirs d'exiger la production des documents et la comparaison des témoins et de soumettre de temps à autre ses conclusions et ses avis à la Chambre, et que ladite résolution soit maintenant déferée au comité spécial ainsi désigné.

Ce comité spécial pourrait recommander de nouveaux essais, sinon des modifications définitives, en ce qui concerne le Règlement. Un certain nombre de députés siégeant des deux côtés de la Chambre ou, sinon des deux côtés, appartenant tout au moins aux partis qui siègent habituellement des côtés respectifs de la Chambre favoriseraient, à ce que j'ai constaté d'après les applaudissements qui ont marqué certaines déclarations faites au cours du débat, l'adoption des heures que nous suivions vers la fin de la dernière session. Même si nous nous en tenions à cela, sans apporter la réserve que le représentant de Cochrane (M. Bradette) a jugée nécessaire, c'est-à-dire décider en même temps de restreindre les discours à trente minutes, je suis sûr qu'un grand nombre de députés,—je ne sais pas si l'on irait jusqu'à l'unanimité,—préfèreraient les heures que nous suivions et estimeraient qu'en nous soumettant nous-mêmes à une certaine discipline nous pourrions regagner le temps que ces heures enlèveraient à la semaine régulière. Si nous rétablissions ce comité spécial, je crois qu'il pourrait tenter un nouvel essai et j'espère qu'il en sortirait quelque chose de pratique.

Il y a lieu de s'étendre longuement sur le point de vue exprimé par le député qui a été le dernier à prendre la parole, quant à l'impossibilité d'adopter dans notre régime des éléments puisés dans les règles de procédure au Parlement de Westminster. Elles sont le résultat d'une évolution graduelle accompagnée de réserves que nous n'aurions peut-être pas comme accessoires, si nous les